

Mars 2010

F



**GENERAL FISHERIES COMMISSION
FOR THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**

**Première session du Comité de l'Administration
et des Finances (CAF)**

Athènes, Grèce, 12-13 avril 2010

**OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES D'UN(E)
COORDINATEUR/TRICE DE PUBLICATIONS AUPRES DU
SECRETARIAT DE LA CGPM**

Obligations et responsabilités

La Commission a quatre langues officielles (arabe, anglais, français et espagnol), et la plupart de ses publications sont élaborées en anglais et français. Depuis 2009, l'arabe est devenue aussi une langue de travail, mais uniquement pour la session annuelle de la Commission Sous la direction générale du Secrétaire exécutif, le/a Coordinateur(trice) sera avant tout responsable du contrôle de la préparation de toutes les publications produites par la CGPM, à savoir :

- Rapports annuels de la Commission. Ceux-ci comprennent les comptes rendus des réunions de la Commission, les rapports des organes subsidiaires de la Commission, tels que le Comité Scientifique Consultatif (CSC) et le Comité de l'Aquaculture (CAQ), les Rapports nationaux élaborés par les membres de la Commission, ainsi que les rapports administratifs.
- La série de publication de la CGPM « Études et Revue ». Il s'agit d'une publication de la CGPM élaborée par les scientifiques associés à la CGPM et par des consultants.
- Les documents et les ouvrages élaborés par le Secrétariat. Il s'agit en général de résumés de statistiques ou toute autre information pertinente présentée à l'appui des divers groupes de travail. Le

Secrétariat génère environ 25 documents de ce type par an, y compris le Recueil des Décisions de la CGPM.

Le/a Coordinateur(trice) des Publications est également chargée du suivi des notifications aux Pays Membres.

D'autres responsabilités pourront être assignées par le Secrétaire exécutif, en cas de nécessité.

Les tâches spécifiques suivantes devront être assumées :

- Editer les rapports de réunion.
- Editer les documents scientifiques.
- Contacter directement les auteurs en ce qui concerne leurs documents (conditions spécifiques et révisions).
- Renforcer les mécanismes de contrôle de la qualité des publications scientifiques.
- Examiner et maintenir les normes de mise en page des publications.
- Coordonner l'adoption par correspondance des rapports des réunions.
- Coordonner la révision par des pairs de documents scientifiques sélectionnés.
- Coordonner la traduction des publications et des documents des réunions.
- Coordonner la reproduction et la diffusion des documents.
- Tenir à jour une base de données bibliographiques des publications de la CGPM, y compris la préparation des entrées à la base de données régionales
- Elaborer des versions XML des rapports récapitulatifs sur l'état des stocks aux fins de leur publication sur le site web du Fishery Resources Monitoring System (FIGIS-FIRMS).
- Tenir à jour les publications actuelles sous format électronique sur le site Internet.
- Mettre au point des options efficaces de publication électronique pour les documents de la CGPM.
- Mener à bien toute tâche susceptible de maintenir et d'élever la qualité des publications de la Commission, selon les besoins.

Qualifications indispensables

- Maîtrise en XXXX et une bonne connaissance des sciences halieutiques.
- Excellentes capacités de communication écrite et orale.
- Expérience en matière d'édition et de collation de publications et/ou rapports en accord avec les procédures FAO/CGPM.
- Expérience en matière de logiciel de traitement de texte, d'outils de formatage et de mise en page.
- Bonne connaissance de la terminologie liée à la recherche et à la gestion des pêcheries.
- Excellente connaissance de l'anglais et du français.
- Capacité de travailler sous pression et de collaborer efficacement et harmonieusement avec des personnes de nationalités et de cultures différentes.

Autres qualifications souhaitables

- Connaissances en matière de publication sur Internet.
- Bonne connaissance des organisations internationales et régionales chargées de la pêche et particulièrement des réglementations et protocoles de la CGPM